



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES  
AMBASSADE DE FRANCE EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE LAO

## FICHE LAOS

### **I- Organisation de l'enseignement supérieur**

#### **I.1 Rappel historique**

Pays à l'histoire ancienne mais politiquement et administrativement structurellement jeune - la République démocratique populaire lao est proclamée en décembre 1975 -, le Laos présente un système éducatif encore en voie de constitution pour certains secteurs, dont celui des études universitaires. Dans ce contexte, depuis 2009, le gouvernement laotien a engagé de vastes réformes visant à restructurer l'ensemble du système éducatif et à l'aligner sur les normes et standards internationaux. Cette réorganisation affecte tout d'abord la durée des études secondaires avec l'ajout d'une année de collège portant à 12 années le total de la scolarité jusqu'à la terminale. Inversement, le nombre d'années d'études en université nécessaire à l'obtention de la licence a été ramené de 5 à 4. Enfin, dans ce nouveau cadre et ce plan de renforcement du système universitaire, de nombreuses formations de niveau master (licence + 2 ans) commencent à voir le jour sous l'impulsion des autorités éducatives locales ou par voie de coopération interuniversitaire à l'international.

Si les autorités gouvernementales laotiennes visent à une ouverture toujours plus grande du système éducatif de l'école primaire au supérieur, l'approche se veut raisonnée et structurante avec un plus grand contrôle sur les orientations et les filières privilégiées lors de l'entrée dans le supérieur. Ainsi, dans un contexte de croissance économique soutenue et de besoins en main d'œuvre qualifiée croissants, l'une des décisions récemment prises vise à réduire le nombre d'entrants en université et, en fonction du niveau académique, à les orienter vers des formations supérieures dans le domaine professionnel et technique.

La part du budget alloué à l'éducation est passée au cours des deux dernières années de 13 à 17% du budget total de l'Etat prouvant l'importance attachée par le gouvernement au secteur.

#### **I.2 Présentation générale**

Le système d'enseignement supérieur laotien s'articule comme suit :

##### **Universités**

C'est par voie de décret en juin 1995 que le pays se dote officiellement d'une structure universitaire intégrée et que les portes de l'Université nationale du Laos (UNL) s'ouvrent pour la première fois à une promotion d'étudiants à la rentrée 1996-1997. Précédemment, l'enseignement supérieur était assuré par divers instituts et établissements relevant de différents ministères, une politique globale de structuration de l'enseignement supérieur était donc difficile.

Depuis lors, les autorités éducatives laotiennes ont poursuivi leur politique de renforcement et de développement des structures universitaires, à la fois au sein de l'UNL qui propose un éventail de formations toujours plus large avec un étalement des études toujours plus long et au travers de l'ouverture d'universités en province, établissements devant permettre de désenclaver les régions et d'offrir des chances équitables en termes de formation à la jeunesse dans l'ensemble du pays<sup>1</sup>. Par ailleurs, par souci d'efficacité et de logique structurelle, l'ensemble des facultés en sciences médicales relevant initialement de l'UNL a fait l'objet d'un regroupement menant à la création de l'Université des Sciences de la Santé, seule université ne relevant pas

---

<sup>1</sup> On notera toutefois que les universités de province dépendent souvent très fortement de l'Université nationale qui contribue personnels d'encadrement et d'enseignement. Par ailleurs, le nombre de facultés et de parcours de formation y restent très modestes.

du ministère de l'Éducation et du Sport mais du ministère de la Santé publique. Le pays compte ainsi désormais 5 universités qui sont, dans l'ordre chronologique de création, les suivantes :

- Université nationale du Laos (1996) ;
- Université de Champassak (2002) ;
- Université Souphanouvong des Provinces du Nord (2003) ;
- Université des Sciences de la Santé (2007) ;
- Université de Savannakhet (2009).

### **Ecoles normales supérieures**

Le Laos s'est également doté d'un réseau d'écoles normales supérieures ayant vocation à former les futurs enseignants à tous les niveaux du système scolaire primaire et secondaire. On compte actuellement un total de 11 établissements dont deux disposent d'un département de formation des enseignants de ou en français (enseignement de disciplines non linguistiques telles que l'histoire, les mathématiques, etc.), en l'occurrence à Louang Prabang et Paksé.

La durée de formation des enseignants, quel que soit le degré scolaire d'intervention, devrait prochainement être portée à 4 années d'études, soit l'obtention de la licence.

### **Etablissements d'enseignement professionnel et technique**

Dernier élément dans la structure d'enseignement supérieur au Laos, le secteur de l'enseignement professionnel et technique avec deux types d'établissements, les écoles professionnelles et techniques. Comme dans les écoles normales supérieures, différents parcours de formation sont proposés allant de BAC+2 à BAC+5. Le nombre d'établissements s'élève actuellement à 21.

Ce secteur devrait prendre de l'ampleur au cours des prochaines années, le gouvernement souhaitant, pour assurer le maintien de la croissance et réduire le nombre d'ouvriers qualifiés venant de l'étranger, disposer de ressources humaines formées localement. Il est prévu entre autres de réduire le nombre de places en université et de réorienter une partie des bacheliers vers ce type de formation.

### **Modalités d'inscription**

Tout bachelier doit se présenter à un concours national d'entrée avec *numerus clausus*. Le classement détermine *in fine* la filière à laquelle le candidat peut prétendre. Plus le résultat est faible et plus l'étudiant se voit obligé de s'engager dans un parcours de formation qui ne correspond pas à l'un de ses choix de départ. Les étudiants intégrant l'université par voie de concours intègrent le cursus dit « normal » au coût majoritairement très faible.

Toutefois, parallèlement au concours d'entrée, il existe deux autres voies menant à l'obtention d'un diplôme à la reconnaissance identique pour les candidats à des études supérieures :

- La sélection par « quota » : selon un quota fixé par le Ministère de l'Éducation et du Sport, chaque province propose un certain nombre de bacheliers, sélectionnés sur dossier. Ces étudiants sont admis à l'université sans concours d'entrée et bénéficient d'une allocation d'études (environ sept euros par mois). A l'issue de leurs études universitaires, ces étudiants sont redevables de cinq années d'exercice à l'État.
- Le cursus payant : les bacheliers qui ont échoué au concours d'entrée peuvent passer une sélection spécifique à la faculté de leur choix et poursuivre leurs études dans le cadre d'un cursus payant.

La politique du gouvernement vise actuellement à augmenter le nombre de parcours de formation des études payantes, quel que soit par ailleurs le mode d'entrée. Actuellement, le pourcentage d'étudiants en cursus payant s'élève à 53,94% dans les universités générales et à près de 85% à l'Université des Sciences de la Santé. Cette tendance s'explique par la nécessité de dégager des fonds pour assurer, entre autres, la rémunération des enseignants et mener à bien les travaux de modernisation.

**NB** : *on notera qu'à côté d'un secteur public se développe depuis plusieurs années un secteur privé très dynamique, porté par la forte croissance économique et l'émergence d'une classe supérieure et moyenne aisée. Bénéficiant de moyens financiers importants, ces établissements qui doivent d'abord obtenir une autorisation du ministère de l'Éducation et du Sport pour fonctionner et délivrer des diplômes reconnus, sont*

majoritairement dotés de bâtiments modernes, d'équipements de pointe attractifs. Ils proposent par ailleurs un encadrement plus rapproché des étudiants. A l'heure actuelle, aucun ne délivre toutefois de licence<sup>2</sup>.

### **I.3 Présentation synthétique des établissements supérieurs et données statistiques**

On se reportera pour l'ensemble des données disponibles sur les établissements d'enseignement supérieur aux documents en annexe (cf. annexe 1).

## **II- Organisation des études et enseignements dispensés**

### **Organisation des études : la réforme**

Comme évoqué en introduction, la durée des études ayant été prolongée d'une année dans le secondaire, passant ainsi de 11 à 12 ans, celle dans le supérieur a été réduite d'autant. Depuis la rentrée 2011-2012, les nouvelles promotions d'étudiants obtiendront normalement leur licence à l'issue de 4 années d'études<sup>3</sup>.

Quelques établissements et facultés proposent des formations en trois ans débouchant toutefois sur la délivrance d'un diplôme équivalent à un brevet de technicien supérieur (faculté d'ingénierie de l'UNL, collège polytechnique, etc).

La tendance dominante est plutôt désormais à l'allongement des études afin de rehausser le niveau général de formation et favoriser concurremment la mobilité à l'international des étudiants et, à terme, des futurs enseignants et professeurs. **Ainsi, le nombre de formation de niveau master (bac +4+2) s'est développé considérablement au cours des dernières années, s'élevant désormais à 30.** Cette évolution est transversale et rares sont désormais les facultés ne proposant pas de master.

**Le doctorat reste encore peu représenté avec trois formations mises en place à ce jour :**

1. un doctorat en administration et gestion (type BA) mis en place en coopération avec l'université de Hanoï ;
2. un doctorat en gestion des sciences mis en place en coopération avec l'université de science et de technologie de Kunming, République populaire de Chine ;
3. un doctorat en sylviculture de montage purement local qui devrait prochainement accueillir des premiers candidats.

Les candidats à la recherche doctorale doivent donc majoritairement se tourner vers des établissements étrangers.

## **III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

### **III.1 Un modèle adaptable**

De constitution récente, le système d'enseignement supérieur laotien présente l'intérêt d'être une structure encore relativement adaptable. La réforme en cours atteste de ce caractère non figé et est propice à des réajustements et des réorientations sur la base de modèles locaux ou non.

Cette remarque concerne notamment la mise en place de formations de niveau master. Si le modèle choisi est majoritairement anglo-saxon, soit un bloc de 2 années d'études après la licence, le modèle européen (LMD) avec un parcours de master en deux étapes (M1 et M2) peut trouver ici également sa place. C'est sans doute à ce niveau puis à terme de celui des programmes de doctorat qu'il est intéressant de réfléchir et de contribuer à la mise en place de projets de coopération, relevant de l'ingénierie de la formation et de la mise en place de cursus, puis le cas échéant d'échanges universitaires entre étudiants ou formateurs.

---

<sup>2</sup> Ce poste ne dispose pas de données d'ensemble sur ce secteur.

<sup>3</sup> On notera toutefois que pour certaines disciplines, le maintien d'un parcours de licence en 5 ans n'est pas exclu : la première année serait alors réservée à une mise à niveau dans la discipline. Cela concernerait tout particulièrement les départements de langues.

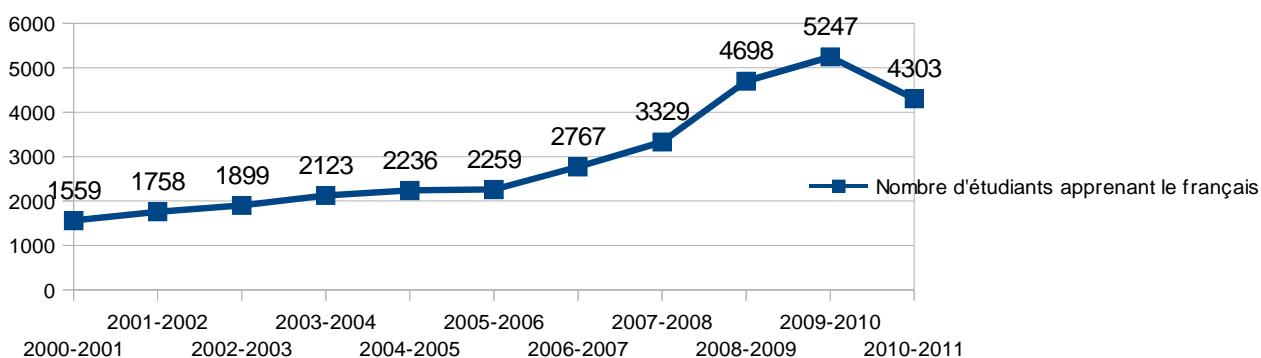
### III.2 La francophonie au Laos

Sous le protectorat, le français devient la langue de gestion administrative, pour autant, seul un très faible pourcentage de la population apprend et maîtrise la langue, la scolarisation en français dans le primaire et le secondaire ne touchant qu'une élite en milieu urbain.

Après une politique de renforcement de la place de langue nationale lao - de 1975 jusqu'au début des années 90 -, menant à un enseignement raréfié des langues vivantes étrangères, le gouvernement décide d'ouvrir le pays en instaurant une politique favorable à l'enseignement des langues. Le Laos devient par ailleurs membre officiel de la francophonie en 1991 et à partir de 1995 se met en place le réseau des classes bilingues (de la maternelle pour remonter progressivement jusqu'au lycée), dispositif d'excellence dont l'une des finalités est entre autres de recréer une élite francophone.

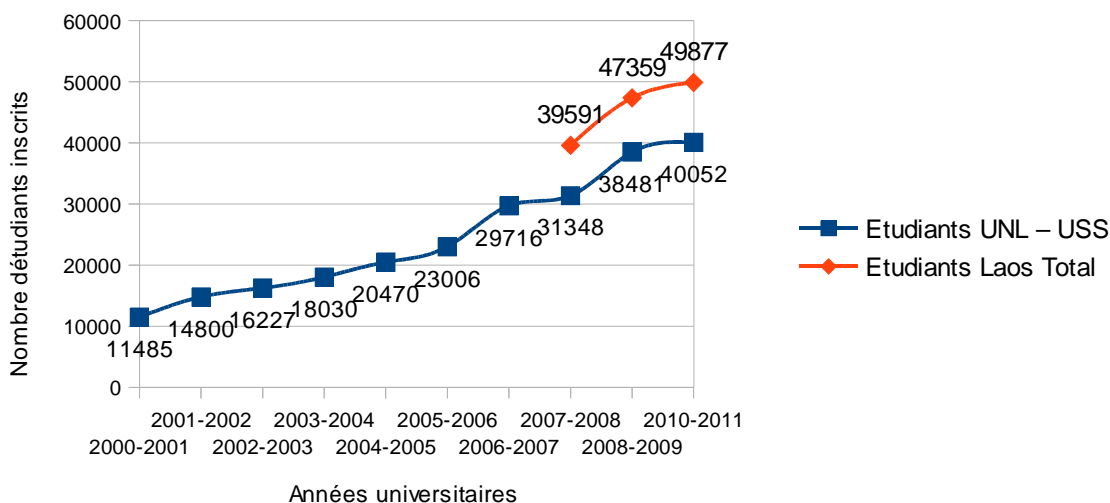
Après une période de disparition progressive du français dans les élites et de contraction de sa présence dans le système éducatif, la tendance est donc aujourd'hui inversée. Cette évolution se retrouve au niveau universitaire avec la création de départements ou de sections d'études francophones mais aussi de **filières universitaires francophones** mises en place en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie dont l'antenne a été ouverte à Vientiane. Elles sont au nombre de 6 actuellement : droit, économie et gestion, génie civil, génie électrique et médecine et regroupaient pour l'année 2010-2011 583 étudiants. Le graphique ci-après, même s'il ne concerne que l'UNL, est clairement révélateur de cette évolution générale.

Évolution des effectifs apprenant le français à l'UNL (2000-2011)



NB : l'évolution du nombre d'apprenants de français est corrélative à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits à l'université. Notons par ailleurs que le recul en 2010-2011 du nombre d'apprenants s'explique par l'absence de concours d'entrée à l'université dans le cadre de cette rentrée du fait de la mise en place de la réforme du système éducatif, à savoir le prolongement d'une année des études dans le secondaire. Pour des informations plus précises sur la répartition des étudiants francophones, on se reportera au tableau proposé en annexe (cf. annexe 2).

Évolution du nombre des inscriptions à l'université (2000-2011)



En résumé, le tissu universitaire francophone présente désormais un maillage dense favorable au portage de nouveaux projets de coopération de tout ordre avec des établissements supérieurs français ou francophones.

### **III.3 Le développement de l'enseignement supérieur laotien : obstacles et contraintes**

Le niveau de formation des **ressources humaines**, que ce soit en termes de formation administrative ou académique, demeure faible comparé à celui des universités occidentales. Sur les quelques 1100 enseignants en exercice à l'UNL, on dénombre 70 titulaires d'un doctorat pour 513 d'un master et 856 d'une licence. Le niveau général dans les universités de province est encore plus modeste. L'enseignement à l'université se caractérise par l'absence de mise en perspective et de projets pédagogiques clairs ce qui se traduit par un manque d'harmonisation des cursus et d'adéquation des programmes aux besoins du pays.

**Le mode de sélection à l'entrée de l'université et le suivi académique** sont basés sur des objectifs quantitatifs plus que qualitatifs. Une fois réussi l'entrée par voie de concours, les étudiants n'ont pas la possibilité de mettre en application les connaissances acquises, faute de travaux pratiques en nombre et en qualité suffisants. Le redoublement est quasiment inexistant et l'exclusion est une mesure très rare prononcée uniquement pour faute grave ou absence prolongée.

Compte tenu **des conditions de travail et de rémunération des enseignants**, la plupart des enseignants ont besoin de trouver un travail annexe pouvant leur apporter un complément de salaire. Cette situation constitue probablement l'une des principales raisons pour lesquelles la qualité de l'enseignement dispensé à l'UNL demeure en-deçà des standards internationaux.

**Les activités de recherche** restent embryonnaires. Il existe, à l'UNL, un bureau de la recherche qui a pour objectif de mettre en place un cadre propice. L'insuffisance des moyens financiers et le faible niveau des ressources humaines ne permettent néanmoins pas, dans l'immédiat, d'inscrire la recherche dans une démarche cohérente et généralisée. Cependant, une prise de conscience du décalage existant avec les universités des pays voisins devrait contribuer, à terme, à élever le niveau des formations proposées, au moins dans certains domaines.

## **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **a) français**

### **Projet MIRA (Mobilité Internationale Rhône-Alpes) associant la faculté de droit de l'UNL et l'Université Jean Moulin Lyon 3**

Portée par des financements de la région Rhône-Alpes, cette coopération qui a initialement fonctionné essentiellement sur la base de missions d'enseignement, est rentrée depuis début 2010 dans une nouvelle phase dont l'objectif est la mise en place d'un double diplôme en droit international, diplôme universitaire ayant valeur de M1 du côté français et master du côté laotien.

Une première promotion d'une trentaine d'étudiants devrait normalement intégrer cette formation dans le cadre de la rentrée universitaire 2012-2013.

### **Projet Université royale du Cambodge, Faculté des Sciences Sociales et Département de français de l'UNL et Institut des langues et civilisations orientales**

Cette coopération vise à la mise en place d'un cursus pluridisciplinaire en sciences humaines et gestion du patrimoine de niveau M2. L'ensemble des enseignements aurait toutefois lieu, dans un premier temps tout au moins, au Cambodge, quelques enseignants laotiens pouvant être amenés à intervenir. Outre la formation dans des disciplines encore peu développées au Laos dont l'épigraphie entre autres, ce projet devrait permettre d'accroître la place du français dans les facultés impliquées.

Après une période de renforcement de licence dans le cadre d'universités d'été (2012 à 2014), le cursus à proprement parler devrait être mis en place de manière effective à la rentrée universitaire 2015-2016. Les étudiants obtiendront alors outre un diplôme de l'Université royale du Cambodge un diplôme d'établissement de l'INALCO dit de préparation à la recherche en sciences humaines.

#### **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **b) d'autres pays, notamment européens**

L'Agence universitaire de la Francophonie est, en tant que relais des décisions prises par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), un acteur important de la coopération multilatérale. Elle a ainsi contribué à la création en 2000 de l'Institut de la Francophonie pour la Médecine Tropicale, établissement d'excellence. Elle intervient par ailleurs de manière permanente dans le projet de Valorisation du Français en Asie du Sud-Est (VALOFRASE) financée sur FSP, projet qui arrive à terme en mars 2012 et dont le second volet se nommera « Consolidation du Français en Asie du Sud-Est », l'acronyme étant donc CEFASE (cf. § V.1).

Il convient naturellement de mentionner l'appui important apporté par des bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque asiatique de développement, la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Nations Unies au système d'enseignement supérieur laotien dans le cadre de programmes de développement (cf. sitographie en annexe 3).

#### **V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-laotienne**

La coopération française apporte une contribution aux réformes du système éducatif engagées par le gouvernement laotien *via* la mise en œuvre de plusieurs projets FSP.

##### **V.1 Projet FSP Valofrase (Valorisation du français en Asie du Sud-Est)**

Ce projet de coopération internationale qui a vu le jour courant 2006 et arrive à son terme en mars 2012, a pour objectif de valoriser et de consolider l'enseignement du français dans trois pays d'Asie du Sud-est : le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Novateur par sa dimension à la fois régionale et internationale, ce projet est porté par cinq partenaires techniques et bailleurs : l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), les coopérations de la Communauté française de Belgique et du Québec, et les ministères de l'Education des 3 pays bénéficiaires.

Si les projets développés et les actions engagés ont pour visée première un renforcement de la promotion et diffusion de l'enseignement du français dans le système éducatif, l'idée sous-jacente est également un transfert global de compétences au-delà de ce seul périmètre. Chaque mise en place d'un projet doit ainsi contribuer aussi au développement des ressources humaines locales et il est escompté une amélioration globale du fonctionnement des administrations locales et de la qualité des parcours d'enseignement.

Les grands objectifs que s'étaient fixés les partenaires ayant été majoritairement atteints (amélioration du fonctionnement des classes bilingues, développement de l'enseignement du français LV2, renforcement du lien entre apprentissage de la langue et débouchés professionnels puis développement de l'offre de formation en relation, ouverture et mise en réseau de centres provinciaux francophones, appropriation par les autorités éducatives locales), il a été décidé de poursuivre les actions engagés dans le cadre d'un nouveau FSP intitulé « Consolidation de l'Enseignement du Français en Asie du Sud-Est », CEFASE.

Dans le cadre de ce nouveau projet, d'une durée initiale prévue de 3 ans, et qui entretient des liens logiques étroits avec VALOFRASE, les partenaires se sont fixés de nouveaux axes prioritaires dont ceux auxquels nous apportons un appui :

1. aux formations universitaires en français ;
2. à la formation initiale et continue des enseignants de et en français ;
3. au développement de formations professionnalisantes.

##### **V.2 Projet FSP « Santé » dans le domaine de l'enseignement supérieur médical**

Le FSP « Appui à l'enseignement supérieur médical au Laos » a démarré en janvier 2008 avec un budget de 1,9 millions d'euros. Ce programme apporte un appui direct à l'USSL pour le renforcement du deuxième cycle d'études médicales et le développement progressif de formations de troisième cycle. Neuf diplômes d'études spécialisés (DES) ont été mis en place et deux examens, classant et ouverts aux seuls étudiants de fin de second cycle, ont été organisés en janvier 2010 et 2011 afin de sanctionner l'entrée en troisième cycle. Les efforts portent actuellement sur le renforcement de ces troisièmes cycles en internat ainsi que l'amélioration de la gouvernance hospitalo-universitaire et la définition du statut de l'interne.

### **V.3 Promotion de l'enseignement supérieur français et mobilité étudiante**

Depuis juin 2008, l'Institut français du Laos (IFL) accueille un espace CampusFrance. La mise en place de cette structure a permis d'augmenter le nombre d'étudiants laotiens présents dans les établissements d'enseignement supérieur français mais aussi de valoriser l'apprentissage de la langue française au Laos. Les étudiants bénéficient en effet à présent d'une aide personnalisée à chaque étape de leur démarche, depuis l'information sur les possibilités de formations en France jusqu'à leur départ et leur intégration dans le pays. La mission de CampusFrance comprend également des campagnes d'information sur l'enseignement supérieur français et les formations en France organisées régulièrement au sein d'établissements supérieurs et secondaires dans l'ensemble du pays.

### **VI- Contacts utiles**

<b>Institution</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone / Fax</b>	<b>Courriel / Site internet</b>
<b>Ambassade de France en RDP Laos</b>	B.P. 06 -Vientiane - Laos	Tél : (856 21) 21 52 53/57/58/59 Fax : (856 21) 21 52 50	<a href="http://www.ambafrance-laos.org">www.ambafrance-laos.org</a>
<b>Ambassade de France - Service de Coopération et d'Action Culturelle</b>	Ambassade de France en RDP Lao - Vientiane - Laos	Tél : (856 21) 21 52 53/57/58/59 Fax : (856 21) 21 87 08	<a href="mailto:contact@ambafrance-laos.org">contact@ambafrance-laos.org</a>
<b>Agence universitaire de la Francophonie</b>	Faculté d'Ingénierie Campus de Sokpaluang BP - 7451	Tél : 021 31 46 99	<a href="http://www.la.refer.org/">http://www.la.refer.org/</a>
<b>Institut français du Laos</b>	BP 6572 - Vientiane - Laos	Tél : (856 21) 21 57 64/65 Fax : (856 21) 21 57 66	<a href="http://www.if-laos.org">www.if-laos.org</a>
<b>Centre Provincial Francophone de Vientiane</b>	Université Nationale du Laos – Ban Dong Dok – Vientiane – Laos	Tél : (856 20)78 78 279	<a href="mailto:cpfvientiane@gmail.com">cpfvientiane@gmail.com</a>
<b>Espace CampusFrance</b>	<b>Institut français</b> - BP 6572 - Vientiane - Laos	Tél. (856 21) 21 57 64 Fax : (856 21) 21 57 66	<a href="mailto:campusfrance@if-laos.org">campusfrance@if-laos.org</a> <a href="http://www.ambafrance-laos.org">www.ambafrance-laos.org</a> et <a href="http://www.campusfrance.org">www.campusfrance.org</a> <a href="http://if-laos.org/">http://if-laos.org/</a>

**NB :** Pour solliciter les coordonnées des assistants techniques et experts engagés dans des projets de coopération universitaire et de recherche, il convient de prendre l'attache du SCAC.

Mise à jour : 5 avril 2012